

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 176

Artikel: Un programme minimum, malgré tout
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 176 27 avril 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille
Eric Baier
Jean-Claude Crevoisier
Isabelle de Dardel
Marc Faessler
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Rist
Michel Sudan

176

Domaine public

Un programme minimum, malgré tout

Rien de plus simple, en apparence, que le jugement en politique. Les responsabilités ne sont-elles pas évidentes? Pourtant les citoyens n'ont généralement pas ce sentiment, puisqu'ils critiquent volontiers globalement l'action — ou l'inaction — des partis. Les insuffisances des organes d'information n'expliquent pas tout. Il nous paraît que l'opacité de la vie publique, la non-transparence des processus d'élaboration des décisions (les « decision-making » des Américains) jouent un rôle primordial.

La politique continue ainsi de relever de l'opinion, et non du jugement de faits. Cela est particulièrement vrai en Suisse, en raison du fédéralisme (superposition d'autorités communales, cantonales et fédérale), de l'hétérogénéité gouvernementale (absence de parti majoritaire), de la démocratie directe (initiative, et surtout référendum), et des procédures de consultation qui précèdent la discussion publique de tous les textes constitutionnels et législatifs.

A certaines conditions, cette situation pourrait changer.

La convention signée par les quatre partis gouvernementaux et le rapport du Conseil fédéral sur les grandes lignes de la politique gouvernementale constituent ensemble une sorte de programme minimum.

La non-réalisation, d'ici à 1975, des objectifs qui figurent dans ces deux textes ne peut souffrir aucune excuse puisque le Conseil fédéral s'est engagé à les proposer aux Chambres fédérales, et qu'ils ont d'emblée l'appui des trois quarts du parlement.

Même l'obstacle classique, en quelque sorte, que nous avons souvent relevé, à savoir les oppositions qui se manifestent lors des procédures de consultation, tombe en partie. En effet, nous avons analysé la convention signée entre les partis gouver-

nementaux comme un moyen pour eux de se ré-introduire dans le processus d'élaboration des décisions que monopolisaient antérieurement l'administration et les associations économiques.

Il est bien évident que ces dernières ne vont pas modifier leurs habitudes. On peut même être certain qu'elles feront tout pour ne pas être dépouillées de ce qu'elles considèrent comme une prérogative.

Politiquement, toutefois, on ne comprendrait plus que le gouvernement renonce à un projet qu'il a annoncé et à propos duquel il sait qu'il peut compter a priori sur une très substantielle majorité parlementaire. Sinon, il fournira la preuve que le politique est bien inféodé à l'économie, et un discrédit durable, sinon fatal, rejaillira sur le système de la démocratie-témoin helvétique.

De plus, puisqu'il est désormais possible d'établir ce programme minimum, par comparaison des deux textes, il sera également possible, au terme de la législature, de dresser un bilan où figurera d'un côté les projets annoncés et de l'autre les réalisations. Cette comptabilité permettra de préciser les responsabilités. La vie publique y gagnera en transparence.

De même, l'utilité de la participation socialiste — qui est doublement engagée, par ses deux représentants au Conseil fédéral, et par ses signataires au bas de la convention inter-partis — pourra être jaugée pour que son maintien ou sa suppression ne soit plus principalement une affaire d'opinion, d'impression ou de sentiment. Mais de faits. C'est vrai que cela vaut aussi pour les autres « partenaires gouvernementaux ».

« Domaine public » tiendra cette comptabilité avec précision et dressera périodiquement le bilan des promesses et des réalisations, pour savoir qui, en 1975, devra être passé par pertes et qui par profits — pour rendre possible le jugement en politique.